



Conseil de quartier Grange-aux-Belles Terrage

RÉPONSES DE LA MAIRIE À LA RENCONTRE PUBLIQUE DU 27 MAI 2021

Lors de la plénière du 27 mai dernier, un certain nombre de questions a été formulé à l'adresse de la Mairie pendant les groupes de travail. Vous trouverez dans ce document les éléments de réponses que nous avons souhaité apporter. Nous espérons que ceux-ci éclaireront vos interrogations et nous permettront de travailler ensemble au quartier Grange-aux-Belles - Terrage de demain.

Thématique : **TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET VIE NOCTURNE**

- Concernant les mises à l'abri de personnes à la rue

La Ville de Paris déploie, seule ou avec d'autres partenaires, de nombreux dispositifs afin de venir en aide aux sans-abri. Ces personnes, de profils très variés qu'il s'agisse d'âge, de sexe, de nationalité, de situation de santé, ont besoin d'une prise en charge spécifique en fonction de leur parcours. Des maraudes parcourent tous les jours le 10^e arrondissement afin d'aller à la rencontre des personnes à la rue et de leur proposer un accompagnement dédié. En outre, le sujet des mises à l'abri est au cœur des préoccupations de la majorité municipale qui ne cesse de demander à l'État, compétent sur le sujet, de mettre les moyens nécessaires à la prise en charge. Un récent courrier réaffirmant notre volonté de travail partenarial a d'ailleurs été co-signé par l'ensemble des Maires d'arrondissement de la majorité à destination du Préfet de la région Ile-de-France afin qu'il mobilise les ressources essentielles à la protection de ces publics vulnérables, notamment en ce début d'hiver.

L'Unité d'Assistance aux Sans-Abri

Créée en 2004, l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) intervient sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paris ou dans des lieux où les autres maraudes ne peuvent se déplacer. Unique en France, elle est composée d'environ 50 agents de la Ville qui interviennent 7j/7 auprès des personnes sans domicile fixe et/ou en errance. Son objectif est de permettre la sortie de la situation de rue, en mobilisant les outils du travail social, de l'hébergement, de l'orientation vers le droit commun mais également ceux de la régulation des usages.

À noter que la Ville ne dispose pas de pouvoir permettant de contraindre les personnes à la rue à accepter les propositions de prise en charge. Par ailleurs, il en va de même pour les campements disposés sur l'espace public qui doivent faire l'objet d'une décision de justice et d'une application par la Police nationale.

- Concernant l'aménagement de l'espace public au service de la prévention

L'aménagement de l'espace public doit pouvoir répondre à un certain nombre d'enjeux, tant du point de vue des usages pour lequel celui-ci est prévu, que des détournements d'usage qui peuvent apparaître. Dans ce cadre, les services de la Ville travaillent d'ores et déjà de concert lorsqu'un nouvel aménagement est réalisé afin que toutes les composantes soient prises en compte lors des études d'un projet. Les experts en prévention et sécurité de la Ville sont évidemment associés lorsque cela est nécessaire. Par ailleurs, les concertations réalisées avant chaque projet ont également pour objet de recueillir les expertises d'usage des habitants qui connaissent les problèmes de leurs quartiers, notamment du point de vue de la sécurité.

Au-delà des aménagements pérennes, il s'agit de favoriser les usages positifs de l'espace public en fonction de leur typologie (favoriser les flux à certains endroits, créer des points de rencontres, organiser des événements réguliers...). L'occupation positive de l'espace public est travaillée par de nombreux acteurs comme l'équipe de développement local (en charge de la Politique de la Ville) et les associations de proximité.

De premiers aménagements seront réalisés dans le quartier dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » dont la concertation commencera au premier trimestre 2022 pour le secteur ouest du quartier Grange-aux-Belles – Terrage.

- Concernant la répartition des compétences..police municipale / police nationale

Les agents chargés de la sécurité et de la prévention au sein de la Ville de Paris deviennent progressivement depuis quelques semaines agents de Police municipaux. Dotés des mêmes compétences que toutes les polices municipales de France, ces derniers ont pour consigne d'assurer la tranquillité publique par leur présence et de sanctionner les infractions qu'ils pourraient constater. On parle ici des infractions routières mais également de toutes les incivilités du quotidien pouvant être sanctionnées (jet de mégots, dépôts sauvage...).

Leurs missions viennent compléter ainsi celles de la Police nationale, qui se charge de la lutte contre les actes délictueux comme par exemple les trafics, notamment ceux liés aux stupéfiants. Nous vous invitons à consulter le [site de la Ville de Paris](#) afin d'avoir les missions complètes dédiées à notre nouvelle police municipale.

Par ailleurs, une table-ronde spécifique à la police municipale parisienne sera présente lors de la plénière du 9 décembre 2021 afin qu'un agent puisse répondre à vos questions. Ce sera là l'occasion de présenter les mesures spécifiques à notre arrondissement, comme la création d'un poste de police municipale pour le 10^e, et son fonctionnement, en lien avec la Mairie d'arrondissement, au plus près du terrain et des besoins quotidiens.

Thématique : **BIEN-ÊTRE ET VIVRE-ENSEMBLE**

- Concernant les panneaux d'affichage

L'affichage des panneaux dédiés aux Conseils de quartier est historiquement à la charge des équipes d'animation. Dans le cadre du renouvellement du Conseil de quartier Grange-aux-Belle – Terrage, une discussion devra avoir lieu avec les habitants intéressés afin de définir les nouvelles modalités de gestion.



- Concernant les lieux de convivialité et activités sur l'espace public

La question de la convivialité demeure centrale au sein du quartier car il s'agit d'une attente forte des habitants. De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà prises, par des particuliers ou des associations, afin de créer de tels moments. Si toutefois vous souhaitez participer activement au déploiement de ces événements, ou vous faire accompagner dans un projet de ce type, l'équipe de développement local du 10^e arrondissement (19 passage du Buisson Saint-Louis) et le pôle démocratie locale de la Mairie du 10^e (demolocale10@paris.fr) se tiennent à votre disposition pour vous fournir les renseignements nécessaires, vous mettre en relations avec d'autres acteurs ou encore voir quelles sont les sources de financement envisageables.

- Concernant le dynamisme et mission de Desnos et du Club Tournesol

Le club Tournesol et l'association Robert Desnos sont des associations soutenues de longue date par la Mairie du 10^e arrondissement en raison de leurs actions au cœur de leurs quartiers, bénéfiques à un large public. Des discussions sont régulièrement menées par la Mairie et les différents services de la Ville afin de faire le point sur les actions menées et l'avenir de celles-ci, tout comme sur les perspectives d'avenir de ces structures de manière générale. Des financements sont d'ailleurs accordés en fonction de leurs demandes et selon les priorités établies par la Ville tout comme l'Etat selon ses propres critères.

Cependant, ces structures demeurant des associations et non des structures publiques, il n'est pas du ressort de la municipalité de définir à proprement parler leurs missions mais plutôt d'avoir un dialogue constructif ouvrant si cela s'avère pertinent à un soutien, notamment financier.

Nous vous invitons à aller à leur rencontre pour échanger sur leurs missions et vos envies pour le quartier.

- Concernant la caméra à l'intérieur de certains immeubles

La question des caméras de vidéo-surveillance au sein des parties communes des immeubles ne relève pas de la municipalité. En effet, dans la mesure où il s'agit d'espaces privés, le positionnement de caméras demeure du ressort des copropriétés ou des bailleurs. Toutefois, s'agissant des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, une discussion peut être engagée à la demande des habitants avec ces structures afin de faire remonter les besoins.

Thématique : **PROPRETÉ ET ZÉRO DÉCHET**

De nombreuses remarques très précises ont été formulées concernant certains points noirs identifiés dans le quartier en termes de propreté lors de la dernière plénière. Pour cela, un atelier dédié sera mis en place lors de la plénière du 9 décembre prochain afin de vous permettre de préciser sur une carte vos observations et ainsi aider les services de propreté dans leur travail quotidien.

Par ailleurs, la propreté de Paris est organisée par circonscription. Dans le 10^e, les services sont aujourd'hui mutualisés avec le 9^e arrondissement sur la majeure partie du territoire. À noter que la limite entre le 10^e et le 19^e est géré par la division en charge du 19^e arrondissement.

Or, dans le cadre de la réforme de territorialisation de l'action publique municipale, des postes de référents de quartier seront progressivement créés pour être au plus proche du terrain et



améliorer la prise en charge des problématiques de propreté de chaque quartier. Pour le quartier Grange-aux-Belles – Terrage, une référente a été désignée et vient de prendre ses fonctions. Elle sera très bientôt présente sur l'espace public.

De même, un grand nombre de vos remarques portait lors de la dernière rencontre sur la prévention et la gestion des déchets. Pour cela, une table-ronde spécifique aura pour objet la démarche «[Quartiers Zéro Déchet](#)» regroupant un certain nombre d'actions en matière de réduction des déchets, auprès des habitants mais également des commerçants des quartiers concernés.

Le saviez-vous ?

La propreté de l'espace public est assurée de manière générale par les services de la Ville. Toutefois, lorsque des travaux sont réalisés, c'est au concessionnaire ou à l'entreprise en charge d'assurer la propreté de ses emprises. Une attention particulière leur est demandée sur ce point à chaque autorisation de chantier délivrée. L'application Dans Ma Rue, ou le signalement par courriel à l'adresse mairie10@paris.fr vous permet d'alerter directement les services municipaux lorsque vous constatez un endroit sali.

- Concernant l'installation de pigeonniers

Actuellement, 9 pigeonniers existent dans la capitale. Leur mise en place vise à canaliser leurs espaces de niche mais aussi de réguler leur population. Au total, aujourd'hui, 1 000 pigeons dorment dans les pigeonniers, soit environ 5% des pigeons parisiens. Toutefois, un tel équipement fut par le passé installé dans le 10^e, sans qu'il ait donné satisfaction à de nombreux points de vue (nuisances, propreté, régulation de la population...). C'est pourquoi il fut désinstallé, à la demande des associations et des habitants.

- Concernant la prise en charge des SDF et des usagers de drogue :

Des opérations impliquant notamment les services de propreté sont organisées très régulièrement afin d'aller au contact des personnes à la rue. L'objectif est d'assurer le bon nettoyage de l'espace public malgré son occupation et donc sa salubrité. La Mairie d'arrondissement se tient à votre disposition pour recueillir vos observations sur le sujet (mairie10@paris.fr) (cf. 1^{er} point).

- Concernant l'installation de [Trilib](#), de corbeilles et le passage d'un trimobile

L'implantation à l'intérieur de la Grange-aux-Belles d'un Trilib est aujourd'hui impossible, notamment en raison des contraintes liées à la taille des engins nécessaires pour vider les bennes. Toutefois, des études sont en cours afin d'envisager une installation dans le voisinage. À noter également que les Trilib ne peuvent être installés qu'à des endroits réunissant certaines conditions, notamment liées à l'espace disponible. En effet, ils nécessitent par exemple deux places de stationnement contiguës avec des conditions restrictives d'intervention et de prises en compte des nuisances pour les riverains.

De même, le [Trimobile](#) nécessite des conditions particulières, notamment en termes d'espace disponible en raison de la taille de l'équipement. Des études sont en cours pour identifier un lieu dans le quartier où un Trimobile pourrait être stationné.

Enfin, les corbeilles de rues sont déployées sur l'espace public en fonction des besoins et des possibilités techniques. L'atelier qui aura lieu lors de la plénière du 9 décembre pourra cibler particulièrement certains lieux qui nécessiteraient de nouvelles corbeilles. Concernant la demande spécifique devant le Franprix de Colonel Fabien, celle-ci a été transmise à la Mairie du 19^e, cette emprise ne dépendant pas du 10^e.

- Concernant la collecte des encombrants

Paris est l'une des seules villes au monde à proposer un [service de ramassage des encombrants gratuit pour les particuliers](#) qui s'adapte aux disponibilités des usagers. En effet, il suffit de sélectionner un créneau disponible en ligne, d'apposer le numéro communiqué, et de déposer dans le créneau fixé et à l'adresse renseignée ses encombrants pour que des agents de la Ville viennent les prendre en charge.

La mise en place d'un point d'apport volontaire des encombrants n'est donc pas étudiée.

Par ailleurs, afin d'améliorer la prise en charge des dépôts d'encombrants sauvage, la Ville met à votre disposition l'application **Dans Ma Rue** (sur smartphone et [sur PC](#)) qui vous permet de signaler aux services consacrés les différentes anomalies de l'espace public, notamment celles liées à la propreté.

- Concernant la mise en place d'un point de collecte sapins

La collecte des sapins en des endroits dédiés à travers l'arrondissement existe lorsque différentes conditions sont réunies, notamment en termes d'accessibilité pour les engins des services en charge des collectes. Malheureusement, les études menées jusqu'alors ont indiqué que ces engins ne peuvent accéder au secteur en raison de leurs gabarits.

- Concernant la sensibilisation à la propreté et la verbalisation des incivilités

Des associations travaillent déjà sur le sujet dans le quartier, à travers des ateliers de réemploi, de conception de produits ménagers ou de beauté, des collectes participatives de déchets, l'organisation de gratifieria (la Régie de quartier, MaGab, SeaCleaners, les Kanaliens, Surfrider Foundation...). Ces actions ont vocation à se renforcer dans le cadre de la démarche Quartier Zéro Déchet.

Par ailleurs, la police municipale a pour mission de verbaliser les personnes procédant à des dépôts sauvages, tout comme les autres incivilités menant à la dégradation sur l'espace public.

Thématique : **ÊTRE JEUNE DANS LE QUARTIER**

- Concernant les horaires d'ouverture du TEP

Le TEP de la Grange-aux-Belles, récemment rénové grâce au budget participatif, fait l'objet d'une utilisation importante de la part des habitants du quartier. Toutefois, ce dernier ne demeure ouvert qu'à certains horaires car celui-ci est également générateur de nuisances pour certains habitants. Par ailleurs, le TEP n'est aujourd'hui pas équipé d'un éclairage permettant son ouverture une fois la nuit tombée. Cette demande a d'ailleurs fait l'objet d'un projet déposé au budget participatif 2021 mais n'a pas été retenue lors de la phase de vote. Dans ces circonstances, une ouverture tardive devrait être largement concertée avec les riverains et demanderait une somme conséquente pour la rendre possible une bonne partie de l'année, et ce alors même que de lourds investissements viennent d'y être faits.

- Concernant la création d'un espace dédié aux jeunes

La Grange-aux-Belles accueille d'ores et déjà un certain nombre d'équipements publics pouvant accueillir la jeunesse du quartier comme le TEP de la Grange-aux-Belles, l'espace de glisse ou encore le centre Paris'Anim situé rue Boy-Zelensky. Par ailleurs, un grand nombre d'associations sont soutenues par la Ville afin d'offrir des activités et des ressources aux jeunes du secteur.

La Maire d'arrondissement a fait du quartier de la Grange-aux-Belles une priorité pour la mandature, la jeunesse étant bien évidemment au cœur des réflexions. Un travail est donc en cours afin de recenser les besoins actuels du quartier et d'étudier quelles nouvelles structures, associations ou ressources publiques pourraient être pertinentes à la Grange-aux-Belles.

- Concernant la mise en place d'actions pour donner aux jeunes l'envie de fréquenter les lieux qui leur sont dédiés

La Ville et plusieurs autres organisations (associations, structures en délégations de service public, clubs de prévention spécialisés) mènent régulièrement des opérations d'allers-vers sur l'espace public afin d'aller à la rencontre des jeunes du quartier Grange-aux-Belles – Terrage et leur proposer leurs activités. Par ailleurs, le comité inter-associatif de la Grange-aux-Belles, notamment animé par l'Équipe de Développement Local, se saisira prochainement de cette question afin d'étudier les pistes d'amélioration.

Table thématique : **SOLIDARITÉS**

- Comment proposer son aide ponctuellement ?

Il est parfois difficile de s'engager auprès d'associations en raison de ses contraintes personnelles car celles-ci demandent souvent un engagement contraignant. Néanmoins, le tissu associatif du 10^e arrondissement, et notamment sa partie dédiée à la solidarité, demeure large, actif et parfois très localisé. Afin de vous aider à trouver la bonne association, la Mairie du 10^e avec la Maison de la Vie Associative et Citoyenne a mis à jour le [guide des associations du 10^e](#) avec toutes les informations utiles. En outre, la MVAC se tient à votre disposition afin de vous renseigner et vous accompagner dans votre démarche.

La Ville de Paris a également créé la Fabrique de la Solidarité, lieu de mobilisation citoyenne pour celles et ceux qui souhaitent agir dans le domaine de la solidarité. Des missions ponctuelles y sont proposées et référencées, il suffit de vous inscrire à la newsletter ou de consulter la cartographie des solidarités [ici](#).

Enfin, si l'engagement citoyen en général vous tient à cœur, rejoignez les Volontaires de Paris ! Ces derniers regroupent des personnes voulant participer ponctuellement et bénévolement à des événements en lien avec la vie citoyenne. Retrouvez toutes les informations utiles sur la [page dédiée](#) du site de la Ville de Paris.

Thématique : **MOBILITÉS**

- Concernant le réaménagement du Canal Saint-Martin

Le canal Saint-Martin, symbole du 10^e arrondissement, est l'un des lieux les plus appréciés des habitants du 10^e et des Parisiens de manière générale. Son réaménagement est l'un des



chantiers prioritaires qui doit être initié pendant la mandature. Certains réaménagements d'importance ont été déployés dès la mandature précédente : nouveau plan de circulation cassant le trafic de transit, élargissement de la zone Paris Respire déjà présente en week-end et accessible uniquement aux véhicules autorisés et aux riverains sur présentation d'un justificatif de domicile. Cette mesure, prise de manière à laisser l'espace aux piétons et aux mobilités douces, doit désormais être complétée par des aménagements définitifs qui viendront embellir et apporter de nouveaux usages à ce lieu unique. Le calendrier de ces aménagements n'est pour l'heure pas encore connu, mais une large concertation interviendra en amont afin de réaliser ce projet important avec les habitants.

À noter que des investissements ont d'ores et déjà été réalisés avec la rénovation des passerelles enjambant le Canal, pour un total, avec la reprise de certains éclairages, de 5.5 millions d'euros.

- Concernant la création de navettes sur le canal Saint-Martin

La question des mobilités autour du canal demeure centrale. Toutefois, la proposition de mettre en place des navettes spécifiquement dédiées au quai de Valmy et de Jemmapes n'est pas aujourd'hui envisagée.

- Concernant la verbalisation des cyclistes

Si la Ville de Paris favorise et soutient l'utilisation du vélo comme moyen de transport, notamment en aménagement l'espace public, il n'en demeure pas moins que les cyclistes doivent se conformer aux règles en vigueur tant en termes de circulation que d'occupation de l'espace public. À cette fin, la police municipale verbalise régulièrement, lors d'opération dédiées ou d'ilotage, les contrevenants au code de la route et ce, quel que soit leur moyen de transport. L'une des tables-rondes aura à ce titre pour objet, lors de la prochaine plénière, l'établissement d'une carte recueillant vos observations liées à la sécurité afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre et d'alimenter les réflexions globales sur le réaménagement du canal.

- Concernant le calendrier du réaménagement de la place du Colonel Fabien

Le projet de réaménagement initié avec le vote du projet au budget participatif a débuté par une étape de diagnostic en 2018 et 2019. Interrompues par la crise sanitaire, les démarches de concertation n'ont repris qu'en 2021, associant des habitants des 10^e et 19^e arrondissements. Une attention particulière a été portée à la place des enfants dans le futur projet. Des enfants des deux arrondissements ont été conviés à des ateliers participatifs pour imaginer la place de demain. Plus d'espaces aux piétons, à la végétalisation (la place doit accueillir à termes l'une des forêts urbaines de Paris) et de nouveaux usages pour les habitants sont les principales demandes qui sont ressorties des discussions. Des études sont donc en cours et leurs résultats seront présentés une fois celles-ci terminées.